

OBJET

Liminaire CFDT - CHSCT ministériel

Madame la Présidente,

La prévention des risques professionnels et notamment des risques psychosociaux doit être une priorité à toute réorganisation.

La **CFDT Finances** porte de nombreuses propositions et souhaite pouvoir travailler avec le ministère sur tous ces sujets pour défendre les droits des agents et leur construire de nouvelles garanties dans le cadre des restructurations en cours et à venir.

Ainsi, nous affirmons que la simple gestion comptable des effectifs ne démontrera jamais son efficacité. Il faut partir du travail pour ensuite attribuer des effectifs, et non l'inverse. Le travail doit être le centre de la politique ministérielle, qui doit enfin axer sa politique RH autour de la GPEC.

Le CHSCTM a travaillé sur les études d'impacts comme préalable indispensable à toute réforme. Les différentes directions du ministère, les OS et le SG se sont accordés sur des modèles de fiches d'impact. Pourtant, aucune direction ne les applique.

Il en est de même du guide ministériel de conduite de projets. Quelle crédibilité a la politique de prévention du SG si les directions s'affranchissent des préconisations, des guides, des fiches co-construits avec les OS ?

La note d'orientation et le projet de fiche à l'attention des Présidents de CHSCT et des directions générales, ne font que revenir sur 30 ans d'avancées dans les MEF sur les conditions de travail. A quoi sert le travail effectué au sein de cette même instance quand on ne fait que « préconiser l'utilisation du guide ministériel de conduite de projets » sur lequel tout le monde s'assoit ?

De même, le fait d'anticiper la fin des CHSCT insécurise les chefs de service et directeurs quant à la potentielle mise en cause de leur responsabilité au titre de l'obligation générale de santé et de sécurité de leurs agents, notamment dans le cas de RPS.

Tout cela préfigure la disparition de la prise en compte des conditions de travail des agents au sein des MEF. Quant à la place du SG et à la réalité de formations spécialisées sur les conditions de travail au sein des CSA, nous avons plus que de gros doutes sur leur mise en place et leurs possibilités d'actions.

La simple opposition aux projets et le boycott n'ont jamais fait avancer quoi que ce soit. En effet, la pratique de la chaise vide est contradictoire avec l'utilité de l'instance même du CHSCTM que nous entendons défendre : on ne peut pas à la fois revendiquer la mise en œuvre de la prévention et en parallèle ne pas siéger aux instances dédiées aux conditions de travail.



La **CFDT Finances** a donc fait le choix depuis longtemps de dénoncer ces pratiques d'un autre temps et de continuer à porter ses propositions afin d'améliorer la vie des agents du ministère.

En tant qu'organisation syndicale représentative au sein de notre ministère, nous devrions tous jouer pleinement notre rôle dans les processus de négociation et de concertation, notamment sur la question des conditions de vie au travail des agents.

Amandine Tormento
Bernard Damothe